



Débat autour de Jérôme Chartier, député du Val-d'Oise, auteur du « Lifting de Marianne ».

21 septembre 2005

Note de problématique rédigée par Grégoire Lucas

Diplômé de l'ESSEC, 38 ans, Jérôme Chartier est issu du monde de l'entreprise. Elu maire de Domont à 28 ans, il devient en 2002 député du Val d'Oise. Membre de la commission des finances, il est rapporteur du budget consacré aux cultes, aux préfectures et au financement de la vie politique. Député très actif depuis son élection, il est à l'initiative de la création en 2003 du groupe d'études sur la modernisation de la vie politique qu'il préside.

Il est l'auteur du « Lifting de Marianne » tout juste sorti en librairie, ouvrage qui présente 50 propositions concrètes pour moderniser la vie politique.

Ces propositions, Jérôme Chartier ne se contente pas de les asséner comme des vérités incontestables. Il les a soumises à la critique de plusieurs personnalités connues pour leur indépendance d'esprit (Roselyne Bachelot, André Santini, Christophe Girard, Alexandre Jardin et Michel-Edouard Leclerc). Il en ressort un livre concret, vivant où la langue de bois n'a pas sa place.

A travers son action à la tête du groupe d'études qu'il préside, Jérôme Chartier a pour ambition de redonner du sens à l'action publique, de redonner aux Français le goût de la politique et de répondre aux séismes successifs que notre système démocratique à récemment connu (21 avril 2002, « non » au référendum sur la Constitution européenne...) qui traduisent pour lui avant tout un rejet par nos concitoyens de la classe et des pratiques politiques actuelles.

Si Jérôme Chartier s'interroge en premier lieu sur le caractère éventuellement génétique, et donc finalement inexorable, de la crise de confiance qui existe aujourd'hui entre les Français et les hommes politiques, il renonce au fatalisme facile qui pousserait à la résignation en présentant des propositions de réformes concrètes, souvent de bons sens, parfois discutables, du fonctionnement de notre système démocratique et de nos mœurs politiques.

Pour Jérôme Chartier, « l'objectif de ces propositions est de permettre à tous les Français de saisir le fonctionnement de leurs institutions afin de se les réapproprier et de comprendre l'action de leurs élus pour renouer le lien de confiance ».

Il souhaite que la classe politique se libère des carcans dans lesquels elle s'est elle-même enfermée et qui ont, au fil du temps, donné raison à ceux qui pensent que les politiques ne peuvent plus changer le monde. Il appelle ainsi de ses vœux la fin du complexe de nos élus vis-à-vis des fameux tabous (tels que les « acquis sociaux ») qui bloquent tout débat politique sur les réformes nécessaires et paralysent chaque jour un peu plus notre système politique. Il regrette l'absence de projets politiques impliquant de vrais changements constatant que les Français ne jugent plus les hommes politiques « capables d'imaginer et d'accomplir les changements qu'ils sentent nécessaires ».

Ce manque de projet politique se traduit par une difficulté croissante pour nos concitoyens à s'identifier à des idées et à un projet, et mène à leur désengagement progressif et constant de la vie civique. Jérôme Chartier constate, non sans regrets, que dès lors, le seul recours pour maintenir un lien entre les français et leurs hommes politiques réside dans la personnalisation des leaders de partis où l'on s'intéresse plus à sa vie personnelle qu'à ses idées...

Son livre, « le lifting de Marianne » est une remise en cause du comportement de ceux qui font de la politique, à commencer par les élus et les ministres. Jérôme Chartier, député qui croit encore au rôle du parlement, veut en finir avec ce déséquilibre institutionnel qui donne finalement peu de pouvoir aux assemblées, même s'il salut les avancées récentes (extension des pouvoirs des commissions, rôle des parlementaires dans le cadre de la LOLF...), tout en s'en servant comme alibi dès qu'il s'agit de prendre des mesures de circonstances et médiatiques par la voie législative....

Il en ressort une liste de 50 propositions ayant pour objectif de rendre l'action du gouvernement plus lisible et mieux comprise, de renforcer l'action du parlement, de réconcilier les français avec leurs élus, et de faciliter l'engagement politique.

Au milieu de propositions que l'on pourrait qualifier de « techniques » car elles permettent d'améliorer les processus de prise de décision et de tenue du débat démocratique, certaines ont une portée politique beaucoup plus importante car elles sont de nature à remettre en cause notre manière de faire de la politique.

Il en va ainsi des proposition n°1 (Inscrire le nombre et les compétences des ministres dans la loi, et créer un statut de secrétaire d'Etat de mission), n°11 (Reconnaître le vote blanc comme comportement électoral), n°26 (Créer un *spoils system* à la Française) ou encore n°30 (Limiter à trois le cumul simultané d'un même mandat). Nul doute d'ailleurs que ces propositions feraient l'objet d'âpres débats si elles devaient être soumises un jour à discussion....

Jérôme Chartier fait bien d'autres propositions de bon sens comme celle par exemple de changer le mode de désignation des députés européens (n°7) en les rattachant à des circonscriptions, comme des députés nationaux....

Mais il avance parfois des idées qui peuvent apparaître discutables au regard de l'objectif qu'il se fixe lui-même, à savoir redonner tout son sens à l'action politique et rapprocher la politique de nos concitoyens.

Ainsi, Jérôme Chartier estime nécessaire de faire prendre intégralement en charge par l'Etat le financement de la vie politique et des campagnes électorales (n°24) en fondant le droit au financement sur des critères très contestables (sondage et le nombre d'adhérents), de faire de l'élu local ou national un salarié protégé au même titre qu'un délégué syndical (n°28) ce qui

tendrait à « fonctionnariser » un peu plus nos élus, ou encore d'établir le principe d'un référendum d'évaluation de l'action gouvernementale à mi-mandat présidentiel et législatif (n°50) ce qui vient en complète contradiction avec l'idée de donner à l'action gouvernementale le temps nécessaire à sa mise en œuvre...

Les propositions de Jérôme Chartier sont celles d'un jeune élu confronté aux dysfonctionnements de notre système politique. Notre démocratie gagnerait certainement à voir la plupart d'entre elles appliquées. A quand un large débat sur ces propositions ?

Les 50 propositions de Jérôme Chartier

1. **Inscrire le nombre et les compétences des ministres dans la loi, et créer un statut de secrétaire d'Etat en mission** : quatre ministres d'Etat, dix ministres de plein exercice, dix ministres délégués, et quinze secrétaires d'Etat en mission pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.
2. **Créer un bilan annuel, obligatoire et chiffré, pour toute politique publique nouvelle dans les trois années suivant sa mise en place.**
3. **Instaurer le principe d'une permanence publique hebdomadaire pour chaque membre du gouvernement** : à l'instar des permanences parlementaires.
4. **Identifier les responsabilités exclusives des collectivités territoriales.**
5. **Soumettre la désignation des conseillers inter-communaux au suffrage universel.**
6. **Organiser les élections cantonales et régionales sous forme d'un scrutin de liste, à partir d'une circonscription électorale reposant sur l'inter-communalité constituée.**
7. **Changer le mode de désignation des députés français au Parlement européen** : désignation au scrutin uninominal majoritaire à deux tours sur la base de 78 circonscriptions pour élire 78 députés.
8. **Réunir au sein d'un Congrès élargi les sénateurs, députés et eurodéputés français sur le bilan de l'action conduite par l'Union Européenne.**
9. **Faire de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale et du Sénat une commission de plein exercice.**
10. **Retransmettre à la télévision des séances du Parlement européen.**
11. **Reconnaître le vote blanc comme comportement électoral.**
12. **Désacraliser le recours au référendum.**
13. **Autoriser les consultations locales par Internet.**
14. **Inciter les chaînes hertziennes à diffuser, au moins une heure par jour, des programmes d'information sur l'action gouvernementale et les réactions politiques qu'elle entraîne.**
15. **Porter à une heure par jour en début de soirée, le temps d'antenne de la campagne officielle pour l'élection présidentielle.**
16. **Autoriser l'information par affichage publicitaire pour les candidats à l'élection présidentielle.**
17. **Autoriser la publication des sondages jusqu'au matin de l'élection, en publiant avec chaque résultat les marges d'erreur et la date de réalisation de l'enquête.**
18. **Figurer dans la Constitution la durée de tous les mandats et les modes de scrutin afférents.**
19. **Unifier la durée des mandats - six ans pour tous.**
20. **Organiser les renouvellements de façon décalée tous les trois ans: une fois pour les élections locales, une fois pour les élections nationales; éviter que les scrutins ne se déroulent en même temps.**

21. **Assurer une plus grande qualité aux scrutins de liste : un seul tour avec une prime majoritaire à la liste arrivée en tête, représentation garantie à l'opposition et aux petites listes.**
22. **Seuls les deux candidats les mieux placés peuvent se présenter au second tour pour les scrutins uninominaux majoritaires.**
23. **Mieux impliquer les adhérents des partis dans la sélection de leurs candidats aux élections locales et nationales.**
24. **Faire prendre intégralement en charge par l'État le financement de la vie politique et des campagnes électorales.**
25. **Inciter les partis à améliorer la formation des cadres politiques.**
26. **Créer un spoil system à la française.**
27. **Faire du fonctionnement des institutions nationales et européennes une matière à part entière dans les programmes scolaires et universitaires.**
28. **Faire de l'élu national ou local un salarié protégé, au même titre qu'un délégué syndical.**
29. **Limiter à trois la possibilité de cumul dans la durée pour le même mandat.**
30. **Limiter à deux le cumul de mandats simultanés, en intégrant dans le périmètre les responsabilités ministérielles, les présidences de communautés urbaines, d'agglomération ou de communes.**
31. **Salarier les élus en fonction de l'importance de leur mission de représentation.**
32. **Renforcer dans les deux assemblées le processus d'évaluation des lois.**
33. **Renforcer les liens entre les commissions des finances du Parlement et la Cour des comptes, ainsi que les corps d'inspection des administrations.**
34. **Rendre plus efficace la discussion des amendements :** obligation de présentation de l'amendement devant la commission « saisie au fond », impossibilité de soutenir en séance un amendement repoussé une première fois par la commission.
35. **Imposer le principe de l'écriture du comparatif « avant/après », de l'examen du projet de loi jusqu'à la transcription dans le code juridique.**
36. **Renforcer l'initiative législative du Parlement, en élargissant le champ d'application des niches parlementaires.**
37. **Limiter à une séance hebdomadaire les questions au gouvernement, et refondre son déroulement :** question limitée à 30 secondes.
38. **Retransmettre à la télévision les séances de commission.**
39. **Augmenter le nombre de commissions permanentes au Parlement, en les portant à 10.**
40. **Faire suivre tout débat à l'Assemblée du vote d'une motion.**
41. **Revoir les motions de procédure des assemblées et l'exercice du droit d'amendement :** suppression des motions de procédure (exception d'irrecevabilité, question préalable, renvoi en commission).

42. **Supprimer les questions orales.**
43. **Officialiser le métier de lobbyiste.**
44. **Créer une Haute Autorité électorale** : pouvant gérer notamment les questions des redécoupages électoraux.
45. **Elargir les possibilités de vote par procuration** : faire disparaître la notion de motifs pour lesquels le vote par procuration est possible.
46. **Définir la présentation du bulletin de vote.**
47. **Augmenter la durée des campagnes officielles en la portant à un mois au lieu de quinze jours.**
48. **Prendre en charge les dépenses de campagne des candidats significatifs** : seuil de 3% des suffrages.
49. **Fixer à six mois avant l'élection la durée de prise en compte des dépenses de campagne et proportionner, en cas de contentieux, la sanction à la faute commise.**
50. **Établir le principe d'un référendum d'évaluation de l'action gouvernementale à mi-mandat présidentiel et législatif.**